

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 19 janvier 2009

portant nomination d'un membre et de deux suppléants danois du Comité des régions

(2009/40/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement danois,

considérant ce qui suit:

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.

(2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Eva NEJSTGAARD. Deux sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la démission de M. Bjørn DAHL et de l'expiration du mandat de M^{me} Anna Margrethe KAALUND.

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

— M. Jens Jørgen NYGAARD, 1. Viceborgmester, Egedal Kommune;

b) en tant que suppléants:

— M^{me} Anna Margrethe KAALUND, Byrådsmedlem, Viborg Kommune (changement de mandat),

— M. Jens STENBÆK, Viceborgmester, Holbæk Kommune.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 19 janvier 2009.

Par le Conseil

Le président

P. GANDALOVIČ

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.